

Vigilance Orange : feu de forêt

A compter du 29 juillet, le Département des Yvelines est placé en vigilance ORANGE FEU DE FORÊT en raison des conditions météorologiques. Dans ce cadre, le préfet des Yvelines renforce les mesures de prévention et de sécurité.



Interdiction des travaux et activités à risque de 13h à 20h
Circulation interdite aux véhicules motorisés sur les voies non bitumées en forêt
Interdiction des manifestations et événements en forêt
Interdiction de fumer et jeter des mégots en forêt
Interdiction d'allumer du feu ou des barbecues
Les forces de sécurité renforcent leur patrouille
NOUS COMPTONS SUR VOTRE VIGILANCE ET LE CIVISME DE CHACUN

Documents

[Communiqué : prévention des risques d'incendie](#)

[Arrêté préfectoral des restrictions des risques incendies](#)

[Arrêté préfectoral : protection contre les incendies](#)